Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 063-216302042-20260910-46_26-DE

Ville de Malintrat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 3 septembre 2026

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M.CONDEMINE Jérôme, M. GIRARD Christian, Mme BRIATICO Joséphine, Mme RATELADE Valérie,
Mme GIANGRECO Malory, M. CANIFET Damien, M. MAILLER Loïc, Mme COSTE Pauline, M. BASILIO Mathéo.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme TICHIT Rose pouvoir à M. MAGNOUX André
- M. BARTHELEMY Olivier pouvoir à M. CONDEMINE Jérôme
- Mme BARTIN Marie-Elisabeth pouvoir à Mme BRIATICO Joséphine

Membre absent non excusé :

- M. FAURE Fabrice

Secrétaire de séance : Mme COSTE Pauline

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

46_26 Lancement d'un appel à candidatures pour l'installation de professionnels de santé et la mise à disposition d'un terrain communal

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1511-8 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDÉRANT les orientations du Contrat Local de Santé (CLS) porté par la Communauté de communes Riom Limagne et Volcans ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 063-216302042-20260910-46_26-DE

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de renforcer l'offre de soins de ***proximité et de faciliter l'accès aux soins sur le territoire communal ;***

CONSIDÉRANT qu'une consultation citoyenne sera engagée auprès des habitants de Malintrat pour identifier les besoins de santé prioritaires ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la commune de définir les modalités d'accueil et de sélection des candidats professionnels de santé ou porteurs de projet ;

ENTENDU l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité règle et décide :

1. **Approuve** le principe du lancement d'un appel à candidatures visant à sélectionner des professionnels de santé pour l'aménagement et l'installation d'une structure de santé de proximité sur un terrain communal.
2. **Valide** les grands critères d'évaluation des dossiers :
   - La nature des disciplines médicales ou paramédicales proposées.
   - La viabilité économique et le calendrier du projet.
   - L'adéquation du projet avec les besoins identifiés lors de l'enquête locale.
3. **Autorise** Monsieur le Maire à :
   - Valider et publier le cahier des charges de l'appel à candidatures.
   - Fixer la date limite de dépôt des dossiers.
   - Effectuer l'ensemble des démarches et signer tous les actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures

A Malintrat, 11 septembre 2026

Le Maire,

André MAGNOUX

MAIRIE DE MALINTRAT (Puy-de-Dôme) REPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire,

Mme COSTE Pauline

Certifié exécutoire le :

Publié le :